

Ratio du test de suffisance du capital des sociétés d'assurance vie (TSAV)

Sommaire des déclarations – Ratios du TSAV

L'entreprise gère son capital conformément à sa Politique de gestion des risques liés au capital et à d'autres politiques connexes, qui sont examinées et approuvées chaque année par le conseil d'administration. L'objectif de l'entreprise est de maintenir des niveaux adéquats de capital disponible afin de fournir une marge suffisante par rapport aux niveaux de capital requis par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) pour préserver la confiance des consommateurs ainsi que les cotes attribuées par les agences de notation externes. La haute direction de l'entreprise communique avec le conseil d'administration en ce qui concerne les mesures nécessaires pour maintenir les niveaux de capital appropriés.

L'entreprise utilise la formule prescrite par le BSIF pour mesurer le capital selon le Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance vie (le « TSAV »). Tout au long des années 2022 et 2023, les ratios du TSAV ont tous les deux dépassé les ratios de capital ciblé à l'interne établis conformément à la ligne directrice A-4 du BSIF. Le ratio de capital ciblé à l'interne est de 125 %, soit le même qu'en 2022.

Le tableau suivant fournit des renseignements sur le capital réglementaire et les ratios au 31 décembre. Les ratios du TSAV de 2023 ont été calculés conformément aux lignes directrices mises à jour, qui correspondent aux changements apportés au bilan à la suite de l'adoption de la norme IFRS 17. Le ratio total et le ratio de base demeurent bien au-dessus des cibles minimales et des cibles de surveillance fixées par les lignes directrices du BSIF.

Compagnie d'assurance-vie Première du Canada – TSAV

(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)

| | | 31 décembre 2023 | 31 décembre 2022 | Variation - % |
|---|--|------------------|------------------|---------------|
| Ressources en capital | | | | |
| Capital disponible (A+B) | | 247 780 | 115 068 | 115 % |
| Niveau 1 | (A) | 207 500 | 104 245 | 99 % |
| Niveau 2 | (B) | 40 279 | 10 823 | 272 % |
| Provision d'excédents et dépôts admissibles | (C) | 84 295 | 46 559 | 81 % |
| Exigences en matière de capital | | | | |
| Coussin de solvabilité de base | (D) | 225 423 | 116 350 | 94 % |
| Niveaux de capital | | | | |
| Ratio de base $([A + 70 \%C] / D) \times 100$ | | | | |
| | Minimum | 55 % | 55 % | |
| | Cible de surveillance | 70 % | 70 % | |
| | Première du Canada - Ratio de base réel | 118 % | 120 % | (2) % |
| Ratio total $([A + B + C] / D) \times 100$ | | | | |
| | Minimum | 90 % | 90 % | |
| | Cible de surveillance | 100 % | 100 % | |
| | Première du Canada - Ratio total réel | 147 % | 145 % | 2 % |

Analyse de la variation du ratio de 2022 à 2023

Le ratio total et le ratio de base sont semblables à ceux de 2022 après les événements suivants :

- L'augmentation du capital disponible, car la société mère a fourni un financement supplémentaire pour permettre l'acquisition des régimes d'associations, des groupes d'affinités et de l'assurance-crédit collective auprès de la Sun Life.
- L'augmentation du coussin de solvabilité de base et de la provision d'excédents avec l'inclusion des affaires acquises.
- L'adoption de la norme d'information financière IFRS 17 en vigueur depuis le 1er janvier 2023 a légèrement augmenté les ratios.
- Le capital disponible de niveau 2 a augmenté en raison des changements apportés à la méthodologie du TSAV pour les réserves négatives.

Le ratio total et le ratio de base demeurent bien au-dessus des cibles minimales et des cibles de surveillance fixées par les lignes directrices.

Pour en savoir plus, vous pouvez communiquer avec nous au **1 844 894-0378**.



[securiancanada.ca](https://www.securiancanada.ca)

25, avenue Sheppard Ouest, bur. 1400, Toronto, ON, Canada M2N 6S6
©2024 Securian Canada. Tous droits réservés.

F101438cf 4-2024